

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion ordinaire du 22 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 19 dont 0 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION

11.05.2026

N° DE LA DELIBERATION

2026-017

OBJET DE LA DELIBERATION : Election des délégués du SIRCOB à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'UVED de Carhaix

Etaient présents (19) : Christian TROADEC, GOUBIL Didier, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, FRAYSSE Alexandra, LE MOROUX Cédric, PAUL André, PRIGENT Eric, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, PAGE Anthony, COQUIL Yvon, LE NOUVEL Sandra, EVEN Fabrice, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUDIAF Catherine, BOUCHEZ Guy.

Etaient excusés (3 dont 0 ayant donné pouvoirs) : BRABAN Tugdual, DUMONTEIL François, LE GUILLOU Louis Marie.

Etaient absents (4) : LE DU Patrice, LALLOUET Michèle, PICHERIT Loïc, LE BORGNE Rollande.

Le 22 mai 2026 à 11 heures, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC.

L'arrêté interpréfectoral n°29-2022-12-09-00001 du 9 décembre 2022 fixe la composition de la commission de suivi de site (CSS) en 5 collèges :

- Administration de l'Etat
- Collectivités territoriales
- Exploitant
- Riverains
- Associations

Considérant le renouvellement du comité syndical, il est nécessaire de désigner les représentants du SIRCOB à cette commission sachant que le Président du SIRCOB est désigné d'office au titre du collège exploitant.

Propose la désignation des membres suivants :

Membre titulaire	Membre suppléant
Le Président : Christian TROADEC	Yvon COQUIL
Cédric LE MOROUX	Dominique COGEN
Brendan RIOU	Eric PRIGENT

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité vote et approuve la désignation des délégués pour le SIRCOB à la CSS comme proposé ci-dessus.

Le Président,
Christian TROADEC